

PRÉFECTURE DES ARDENNES

Région Champagne-Ardenne - Courrier		
CB	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
21 MAR. 2008		
Pour attribution <i>Mme Helfon</i>		
Copie pour information <i>EG - Cas. Y.L.</i>		

Charleville-Mézières, le 19 MARS 2008

DIRECTION DES ACTIONS  
INTERMINISTERIELLES

Bureau de l'Action Economique  
et de l'Emploi

REF : N° 337 /FM

AFFAIRE SUIVIE PAR :

M. Fabrice MOURET

TEL. : 03.24.59.68.05

FAX : 03.24.59.68.58

Email : [fabrice.mouret@ardennes.pref.gouv.fr](mailto:fabrice.mouret@ardennes.pref.gouv.fr)

Madame la Présidente,

Par courrier du 30 janvier dernier, vous avez attiré mon attention sur la situation de l'entreprise Lenoir et Mernier située à Bogny-sur-Meuse.

Le dernier comité d'engagement du 30 janvier dernier de la mission Arcelor a décidé d'accorder un prêt de 198 000 €, d'une durée de 5 ans, au projet de la société coopérative ouvrière de production (SCOP) qui vise à reprendre 33 anciens salariés de Lenoir et Mernier au cours du premier exercice.

Par ailleurs, vous mentionnez le fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Mis en place par le règlement n°1927/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006, le fonds s'inscrit dans la logique de sécurisation des parcours professionnels afin de faciliter la réinsertion professionnelle des travailleurs touchés par des licenciements liés à l'évolution du commerce mondial.


L'article 3 du règlement précise que l'intervention du fonds vient en appui et cofinance des mesures « s'inscrivant dans un ensemble coordonné de services personnalisés visant à la réinsertion professionnelle des travailleurs ayant perdu leur emploi ». Ce même article précise que le fonds ne participe pas au financement des mesures passives telles que les systèmes de préretraites, l'indemnisation des demandeurs d'emploi ou la prise en charge des indemnités supra-légales de licenciement. Le fonds est intervenu, en remboursement pour partie, des dépenses actives de réinsertion.

Il résulte de l'ensemble de ces dispositions que la gestion et le pilotage des dossiers ressortant du fonds européen d'ajustement à la mondialisation sont assurés au niveau national par le Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Madame Michèle LEFLON  
Vice-Présidente du Conseil régional de  
Champagne Ardenne  
Chargée de la formation professionnelle,  
de l'insertion et de l'accès à l'emploi  
5 rue de Jéricho  
51 037 Châlons-en-Champagne

La préfète



Catherine DELMAS-COMOLLI

Produced with ScanTopDF